

Merci de cocher les cases si nécessaire

- Mon enfant est inscrit au conservatoire pour 2024/2025
- Mon enfant n'a pas suivi de formation musicale initiale
- Mon enfant a participé à l'orchestre à l'école (OAE).....
→ un rendez-vous sera organisé avec des enseignants du conservatoire
- Mon enfant est inscrit dans une structure autre que le Conservatoire :
 - cours suivis :
(joindre les justificatifs)→ un rendez-vous sera organisé avec des enseignants du conservatoire afin de procéder à l'évaluation de son niveau en formation musicale, instrument ou chant au sein du conservatoire.

Information(s) complémentaire(s) si besoin :

Les résultats de la commission de recrutement seront transmis par le collège Jules Verne courant mai. Pour les élèves hors secteur, l'inscription définitive sera connue fin juin, suite à la phase d'affectation par la DSDEN (Direction des services de l'Éducation Nationale).

Je soussignée, Mme/M.déclare avoir pris connaissance de l'organisation des études en classes CHAM secondaire, et accepte, que mon enfant suive le cursus proposé par le conservatoire, y compris les cours de formation musicale hors temps scolaire si son niveau ne correspond pas au niveau du groupe de FM CHAM.

Fait à :

Nom et signature du responsable légal 1

Nom et signature du responsable légal 2

CADRE RESERVÉ A L'ADMINISTRATION

dossier reçu le

Inspection Académique

Cité administrative du Champs de Mars
rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême cedex
05 17 84 02 25

cpd.musique16@ac-poitiers.fr
Affaire suivie par **Aurore Boiron**

Conservatoire de GrandAngoulême

Service scolarité
3 place Henri Dunant
16000 Angoulême
05 45 95 28 19

conservatoire@grandangouleme.fr

TARIFS CHAM (référence 2024/2025) - annexe 4 de la délibération n°2024.03.42 du 16/03/2024 -

1	Frais de traitement de dossier par famille	un élève 35 € / deux élèves et plus 45 euros										
PRIMAIRE												
- du CE1 au CM2 : Ecoles René Defarge et Jean Moulin (Ma Campagne) -												
Montant du Quotient Familial en euros <i>- calculé par la CAF ou les services du Conservatoire -</i>		tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5	tranche 6	tranche 7	tranche 8	tranche 9	tranche 10	tranche 11
		< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500
2	- Formation musicale et chant choral (en temps scolaire)	Exonéré										
	- Autre unité d'enseignement musical (instrument / voix)	26 €	37 €	54 €								
SECONDAIRE												
- de la 6ème à la 3ème : Collège Jules Verne (Angoulême) -												
Montant du Quotient Familial en euros <i>- calculé par la CAF ou les services du Conservatoire -</i>		tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5	tranche 6	tranche 7	tranche 8	tranche 9	tranche 10	tranche 11
		< 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1700	1701 à 2200	2201 à 2500	> 2500
3	- Chaque unité d'enseignement musical (instrument / voix) incluant la formation musicale et le chant choral en temps scolaire	26 €	51 €	102 €	128 €	153 €	179 €	204 €	213 €	230 €	255 €	284 €

